

# Un multi-chantiers

## 1. Qu'est-ce qu'un multi-chantiers ?

C'est le cas d'un bénéficiaire qui réalise plusieurs types de travaux éligibles aux aides CEE dans un même bâtiment. Deux cas d'application sont possibles :

- 1) **Un chantier avec une seule opération mais avec des équipements/produits/techniques de pose/épaisseurs différents**
- 2) **Un chantier avec des opérations différentes et/ou localisées à des endroits différents de l'habitation.** *C'est par exemple le cas d'un bénéficiaire qui valorise des isolations de combles perdus, mais également de planchers bas et/ou de murs (ITI ou ITE) et/ou une opération thermique (PAC, chaudière, fenêtre, etc.)*

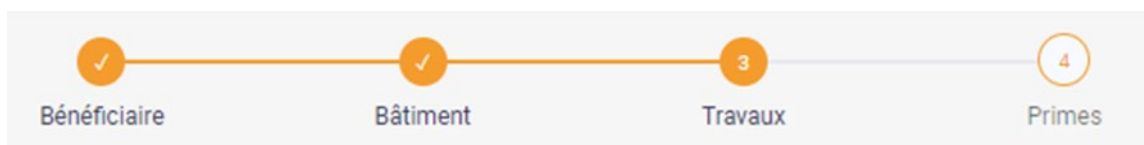
## 2. Dans quelles conditions déclarer un multi-chantiers ?

Pour tous les multi-chantiers, la condition à respecter est que l'ensemble des opérations doit avoir été réalisé dans la même unité de temps (l'ensemble des opérations sont indiquées sur un seul devis et une seule facture).

En cas d'incertitude sur la réalisation commune de l'ensemble des tranches de travaux ou l'impossibilité de faire figurer l'ensemble des prestations sur un seul devis et une seule facture, vous devez déclarer les chantiers de manière indépendante sur votre Espace Abokine.

## 3. Et sur votre Espace Abokine ?

Lors de la déclaration du chantier en étape 3 (rubrique travaux) :



# Un multi-chantiers

---

Sélectionnez plusieurs types de travaux (ou plusieurs fois le même type) :

TYPE(S) DE TRAVAUX SÉLECTIONNÉ(S)

Isolation de combles ou de toitures🗑️

Isolation des murs🗑️

Remplissez ensuite les caractéristiques pour chaque type de travaux :

Isolation de combles ou de toituresIsolation des murs

---

**Lors de la confirmation du dossier, il vous est (encore) possible de supprimer l'un des types de travaux. Une fois confirmé plus de retour en arrière possible ! Attention, en cas de déclaration erronée, nous ne pourrions malheureusement pas traiter le(s) dossier(s) concerné(s).**

## 4. Les astuces du chef

💡 Un doute sur le montage d'un dossier ? Contactez notre équipe au 02 40 69 64 64 ou votre chargé de clientèle habituel.

📄 Un tableau récapitulatif du cumul d'opérations possibles dans le cadre du dispositif CEE est disponible dans la boîte à outil Chauffage. [A découvrir ici.](#)